CRNA/SO avenue Beaudésert 33692 MERIGNAC Cedex Tel : 05 56 55 63 71 – Fax : 05 57 92 84 87
Lotus Notes : fo-crnaso@regis-dgac.net / E-mail: fosnna.national@aviation-civile.gouv.fr / Site web:http://www.snnafo.com

GOUVERNANCE FABEC : LA COOPERATION S'IMPOSE

Dans le cadre du dialogue social FABEC, Maurice Georges (DSNA) et Eric Kroes (coordonateur FABEC) ont reçu jeudi 12 janvier 2012 les organisations syndicales ATCEUC et ETF, pour exposer la future gouvernance du FABEC.
Le traité FABEC signé par les Etats membres annonçait une gouvernance collégiale pour améliorer la coopération entre les services de la navigation aérienne.
Sa mise en place est prévue avant décembre 2012 et les traités seront ratifiés au niveau national.

Objectifs affichés par les Etats

- Nouvelle structure de l'espace aérien et concept opérationnel commun.
La redéfinition des zones transfrontalières à l'intérieur de l'espace FABEC constitue un objectif majeur.
- Systèmes techniques communs.
Les développements visent à créer des systèmes techniques et des services de maintenance communs.
- Régime des redevances commun.
L'espace aérien du FABEC constituera une seule zone de redevance avec un taux commun.
- Coopération pour la formation des personnels.
La mise en place d'un concept opérationnel commun et de convergences dans les systèmes et les services devra amener une coopération dans le domaine de la formation.

Pour les Etats, il s'agit de :
- répondre aux principes de souveraineté et de pouvoir gérer les 18 000 personnels du FABEC,
- travailler sur une implémentation coopérative plutôt que dans la confrontation et agir comme une entité unique,
- explorer de nouveaux concepts.

Dans un premier temps, une gouvernance provisoire sera mise en place.
Le processus de décision, quel que soit le niveau, sera la recherche du consensus.

VOICI SA STRUCTURE

Organisation gouvernementale

FABEC Council : il regroupe les 6 DGAC, représentant les Etats et leur équivalent militaire. Chaque Etat disposera d'une voix quelle que soit sa taille. Les décisions seront prises à l'unanimité.
Il définira les stratégies pour l'évolution du Fabec, en donnera les axes principaux et les politiques à suivre (de modification de l'espace aérien par exemple).
Il s'appuiera pour cela sur le **FABEC States Bureau**, qui outre un support administratif et technique, notamment avec des spécialistes de la conception de l'espace aérien, coordonnera le travail des Comités et conseillera le FABEC Council en matière de Services de la Navigation Aérienne. Cette entité sans statut juridique (les personnels seront détachés des ANSP) qui deviendra une personne morale au moment de traiter le taux unique de redevances.

Le FABEC Council s'appuiera également sur 4 comités qui serviront d'aide à la prise de décisions :

- Comité NSA :
Supervise les ANSP fournissant des services transfrontaliers, harmonise les procédures et les méthodes de surveillance.

- Comité Finances et Performances :
Développe une politique de redevances communes, élabore les éléments d'un plan de performance FABEC avec les parties prenantes, propose et coordonne un système d'incitation.

- Comité Espace aérien :
Développe une politique commune pour l'espace aérien FABEC, conçoit l'espace pour faciliter la défragmentation, une sectorisation dynamique, une coordination de l'espace transfrontalier et l'application d'un espace supérieur flexible.

- Comité Harmonisation et conseils :
Supervise le processus de ratification et l'application du manuel de gouvernance voulu par les Etats, conseille le FABEC Council sur les dossiers légaux et institutionnels et propose une harmonisation des règles nationales.

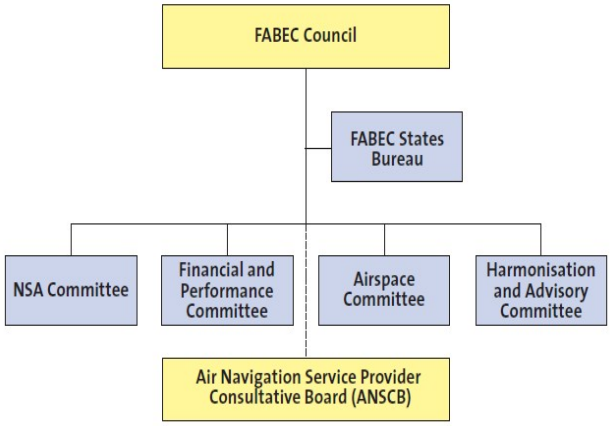

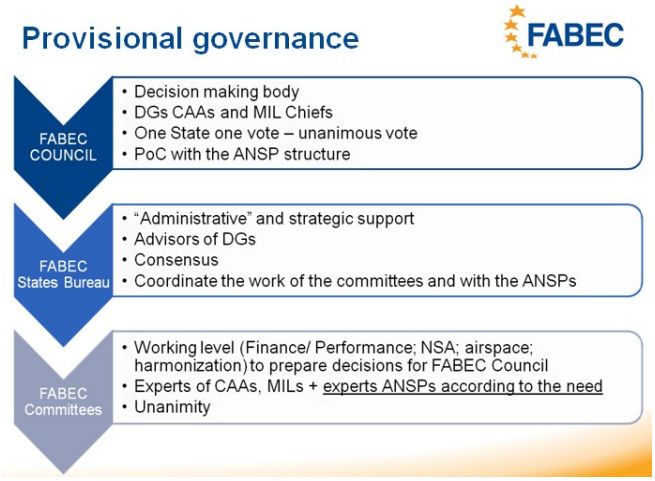

(documents FABEC)

L'ANSCB sera une interface de liaison et de coordination entre ANSP et autorités gouvernementales.

Organisation pour la fourniture de services par les ANSP

ASB : un collège de la DSNA et son équivalent militaire composeront l'ASB (ANSP strategy board) qui traitera les domaines techniques et opérationnels (un directeur en assurera le management).
L'ASB s'appuiera sur 7 Comités (Sécurité, Finances, Opérations, Technique, Ressources Humaines, Règlementation, Environnement).

Un modèle de type Coop-model ETF

Ce modèle de gouvernance est très proche des préconisations de FO et d'ETF qui depuis plusieurs années défendent un modèle FABEC de type coopératif.

Pour autant, il conviendra de rester vigilant sur le type d'alliances entre les services de la navigation aérienne, l'intégration de fonctions et le cas échéant de services, ainsi que sur la création d'entités communes demandées par certains ANSP.

ETF fera connaitre officiellement ses positions sur cette organisation lors d'une réunion des Directeurs généraux du FABEC le 19 janvier 2012.